



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Mémento des dispositifs de prévention de la délinquance



Notre partenaire



Groupama



*Service de police de proximité dans  
le bourg d'Aubusson*

## **AVANT-PROPOS**

Mesdames et messieurs les élus,

Nous sommes très heureux de vous proposer ce mémento destiné à vous présenter les principaux dispositifs en matière de prévention de la délinquance.

*"Le maire, en tant qu'autorité de police administrative, dispose de pouvoirs propres lui permettant de prendre les mesures nécessaires souvent destinées à prévenir les incidents ou accidents."*

*"Le maire est chargé, sous le contrôle du préfet, « de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes d'État qui y sont relatifs ». **Cette police a un but essentiellement préventif.** Elle consiste à assurer le bon ordre, la sûreté (au sens de tranquillité), la sécurité et la salubrité publiques dans la commune."*

*[source: guide du maire - <https://www.amf.asso.fr/page-mandat-communal-intercommunal-2020--2026/39958>]*

*La **prévention de la délinquance** vise à empêcher la commission ou la répétition d'infractions, en s'appuyant sur la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives. Ces mesures concrètes ont vocation à réduire les motivations du passage à l'acte délinquant mais aussi la vulnérabilité des victimes et cibles potentielles.*

Pilier de la police de sécurité du quotidien, la prévention de la délinquance est au cœur de l'action de la gendarmerie. Elle est un pan incontournable de la réponse opérationnelle globale et repose généralement sur une démarche partenariale.

La prévention de la délinquance vise avant tout l'amélioration de la sécurité des citoyens dans tous les instants de leur vie quotidienne en tenant compte des besoins spécifiques identifiés dans chaque commune.

À la fin de ce livret, vous trouverez une présentation succincte de l'organisation de la gendarmerie en Creuse et plus particulièrement de l'unité de gendarmerie à laquelle votre commune est rattachée.

Restant à votre disposition et à celle de vos collaborateurs.

Groupement de gendarmerie départementale  
de la Creuse



*Service de surveillance particulière  
autour du lac de Vassivière*

# SOMMAIRE

<b>1. Présentation du groupement de gendarmerie de la Creuse</b>	<b>P. 6</b>
<b>2. Nos dispositifs de prévention</b>	<b>P. 8</b>
■ <b>Les opérations tranquillité</b>	<b>P. 8</b>
■ <b>Nos actions de sensibilisation</b>	<b>P. 10</b>
■ <b>La Participation Citoyenne</b>	<b>P. 11</b>
■ <b>Partenaire de votre sûreté</b>	<b>P. 12</b>
<b>3. La vidéoprotection</b>	<b>P. 14</b>
<b>4. Contacts</b>	<b>P. 16</b>

En quelques chiffres



## Autres forces de gendarmerie présentes en Creuse

Escadron de gendarmerie mobile à Guéret



## Groupement de gendarmerie de la Creuse

### ■ Deux compagnies : Guéret et Aubusson

8 communautés de brigades – 13 brigades de proximité – 1 brigade territoriale autonome

2 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie Guéret (PSIG SABRE) et Aubusson

1 brigades des recherches – Guéret

### ■ Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) :

2 brigades motorisées -



Renfort de la réserve opérationnelle

## Services implantés à Guéret que vous pouvez être amenés à rencontrer ou solliciter :

- **Centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG)**  
Reçoit les appels du 17 et des brigades en dehors des horaires d'ouverture
- **Cellule identification criminelle (TIC)**  
Unité spécialisée dans la police technique et scientifique
- **Enquêteur nouvelles technologies (N'TECH)**  
Enquêteur spécialisé dans l'investigation dans le domaine numérique
- **Cellule prévention technique de la malveillance (CPTM)**  
Apporter une expertise et des conseils en matière de prévention technique de la malveillance.
- **Section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC)**  
Lutte et sensibilise face à la cyberdélinquance
- **Maison de protection des familles**  
Violences intrafamiliales
- **La brigade de contact mobile**  
Unité mobile au contact de la population



*Extraction des données d'un téléphone portable par un enquêteur N'TECH.*



*Le CORG de Guéret reçoit environ 43 000 appels par an.*



*Technicien en identification criminelle qui relève tous les indices sur une scène de crime.*



## Les Opérations Tranquillité

Dans le cadre de la prévention des atteintes aux personnes et aux biens, la gendarmerie a mis en place trois opérations tranquillité afin de mieux répondre aux sollicitations des particuliers et des acteurs de notre économie :

- **Opération Tranquillité Vacances (OTV)** : permet à chaque particulier de signaler ses absences auprès de la brigade la plus proche. Pendant cette période d'absence des rondes aléatoires seront effectuées à son domicile afin de prévenir la commission d'un cambriolage.



- **Opération Tranquillité Séniors (OTS)** : Ce dispositif est destiné à nos aînés et aux personnes vulnérables. L'objectif est de sensibiliser ce public à certains modes opératoires malveillants dont ils sont la cible ( escroqueries, vol par fausse qualité,...), mais aussi de rompre l'isolement lorsqu'il est présent pour certains d'entre eux.

- **Opération Tranquillité Entreprises et Commerces (OTEC)** : Sur le même principe que l'opération tranquillité vacances, ce dispositif permet aux responsables d'entreprises et de commerces de bénéficier d'une surveillance renforcée pendant les périodes de fermetures ponctuelles. Ce dispositif peut aussi être mis en œuvre à l'occasion de stock important ou de réception de produits sensibles, cela est notamment le cas à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Contre les cambriolages,  
les bons réflexes !

**OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES**





# NOS DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Pour bénéficier de ces dispositifs, il suffit de se rendre dans sa brigade et remplir sur place le formulaire ad hoc. Les éléments recueillis seront ensuite insérés dans la base de données de sécurité publique de la gendarmerie nationale pour la durée de l'opération sollicitée. A l'issue ces éléments feront l'objet d'une purge informatique automatique.



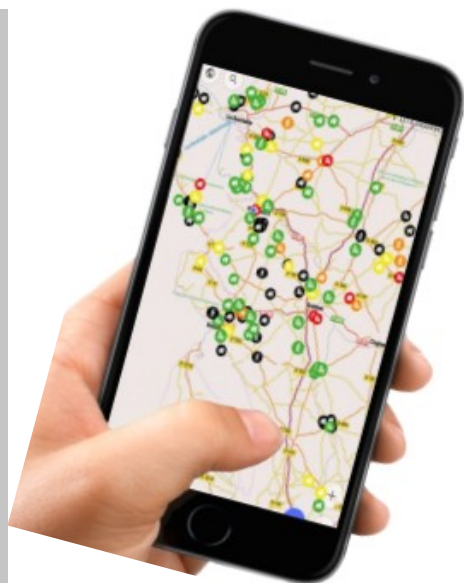
Chaque gendarme de votre brigade connaît ainsi en temps réel, via une application sur son smartphone professionnel (NEOGEND), la localisation des sites (maison, entreprise, commerce) et des personnes vulnérables à visiter et à quand remonte le dernier passage d'une patrouille.

Chaque module s'affiche par une icône dédiée :

-  O.T.Vacances
-  O.T.Entreprises/Commerces
-  O.T.Séniors

et selon un code couleur selon les dates de dernier passage :  
*Exemple une OTS visitée il y a ...*

-  Moins de 24h
-  Entre 24h et 48h
-  Entre 48h et 72h
-  Entre 72h et 96h
-  Plus de 96h



## Un outil d'aide à la prévention de la délinquance :



Ces dispositifs permettent, par exemple, au commandant de brigade d'avoir une vision en temps réel du « taux d'absence » dans un quartier ou un hameau. Ainsi il peut programmer des patrouilles dans ces secteurs, afin d'assurer une présence dissuasive pour les cambrioleurs.

## Nos actions de sensibilisation



**Prévenir et sensibiliser nos concitoyens** aux bonnes pratiques et à certains dangers fait partie aussi des priorités de la gendarmerie nationale. Ainsi chaque année plusieurs actions sont menées en ce sens par nos gendarmes . Si vous souhaitez organiser des réunions de sensibilisation pour les habitants de votre territoire prenez contact avec votre brigade.



Voici les thématiques qui sont généralement abordées :

- Lutte contre les **cambrjolages**,
- Prévention des **escroqueries**,
- **Les risques d'internet** et les bonnes pratiques du numérique,
- Vols au préjudice des **personnes âgées** (vol par ruse,...),
- Les risques liés à l'usage des **produits stupéfiants**,
- La **sécurité routière**,...

De même dans les écoles nos plus jeunes peuvent bénéficier de sensibilisations adaptées à leur âge avec :

- le **permis piéton**,
- le **permis vélo**,
- le **permis internet**



## La Participation Citoyenne

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- **développer** auprès des habitants d'un quartier ou commune **une culture de sécurité** ;
- **renforcer le contact** entre la gendarmerie nationale et les habitants ;
- **développer des actions de prévention de la délinquance** au niveau local.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ce dispositif.

Sa mise en œuvre se traduit par la signature d'un protocole signé entre la mairie, la préfecture et la gendarmerie.



*Nous nous tenons  
à votre disposition pour  
vous présenter les modalités  
préalables à la mise en place  
de ce dispositif ainsi que son  
mode de fonctionnement.*

## Partenaire de votre sûreté

Pour vous conseiller sur la sécurisation de vos locaux, vous pouvez solliciter les référents sûreté et les correspondants sûreté du groupement de gendarmerie de la Creuse (au moins un dans chaque communauté de brigades).

Ces gendarmes, spécialement formés en prévention situationnelle, et fort de leur expérience de terrain leur permettant de connaître les modes opératoires des délinquants, seront à même de vous prodiguer des conseils pour améliorer la sécurisation de vos sites.

Ils effectueront à votre profit, dans le strict respect de la confidentialité et de l'impartialité, une consultation, un diagnostic ou un audit de sûreté, afin d'identifier les vulnérabilités d'un site et ainsi vous faire des préconisations tant sur le plan technique que sur les mesures humaines et organisationnelles qui seront de nature à améliorer la protection des biens et des personnes.



### La Prévention situationnelle

Basée sur une méthode qui a déjà fait ses preuves depuis de nombreuses années, la prévention situationnelle permet de bien analyser un site, de faire un bilan de la situation, de déterminer les points faibles et de trouver les moyens à mettre en place pour limiter, retarder voire empêcher la commission d'un acte de malveillance.

Pour protéger un espace public ou privé, il convient de s'interroger sur la stratégie de défense à mettre en œuvre dans le but de :

- ▶ Dissuader
- ▶ Bloquer - Ralentir
- ▶ Détecter
- ▶ Interpeller le délinquant  
– Limiter les effets

### La consultation de sûreté :

Elle se réalise généralement lors d'un entretien unique sur site. Cette consultation s'adresse principalement aux sites et locaux de petites tailles (commerces, bâtiments publics, domiciles de particulier,...). Elle débouche sur des conseils verbaux.

### Le diagnostic et l'audit de sûreté :

En fonction de la grandeur d'un site, de sa complexité et de sa sensibilité, il peut être nécessaire de réaliser une analyse plus élaborée. Dans ce cas un diagnostic ou un audit est rédigé et remis au pétitionnaire. Réalisé uniquement par un référent sûreté après accord du commandant de groupement ou du préfet.

## Sécurisation de site

- Maire ;
- Ateliers communaux ;
- École communale ;
- Équipements sportifs ;
- Agence postale communale ;
- Salle culturelle,...



## Sécurisation d'évènement

- Festival musical ;
- Épreuves sportives (*course cycliste, rallye auto, ...*) ;
- Comice agricole ;
- Fête votive,...



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



SOLLICITEZ

NOS

CONSEILS !



## Menace terroriste

- PPMS « Risque attentat- intrusion » établissements scolaires ;
- Plan Vigipirate ;
- Prévention de la radicalisation.





La vidéoprotection est en plein essor depuis quelques années : les commerces, les entreprises, les bâtiments publics, la voie publique et même chez les particuliers. En fonction du lieu, un cadre législatif précise l'usage de ce type de dispositif (Code de Sécurité Intérieure, Code du Travail, Règlement Général sur la Protection des Données, déclaration CNIL).

## La vidéoprotection, un outil de lutte contre la délinquance :

► La mise en place d'un système de vidéoprotection sur un site pourra suffire à **dissuader** la commission de certains actes de malveillance ou du moins détournera une part non négligeable des potentiels protagonistes.



► En plus de capter une scène, les dernières générations de caméra de vidéoprotection intègrent des logiciels permettant d'analyser les images et ainsi de **détecter** une présence ou un comportement anormal sur un site par exemple, de faire remonter une alerte pour signaler l'évènement.



► En cas de commission d'un méfait, les images extraites du dispositif de vidéoprotection constitueront des éléments importants aux enquêteurs afin d'**identifier** un individu ou un véhicule mais aussi à déterminer les responsabilités, par exemple l'occasion d'une rixe ou d'un accident de circulation routière.



## Le visionnage de la voie publique :

Le Conseil Constitutionnel a qualifié le visionnage de la voie publique de « *compétences de police administrative générale inhérentes à l'exercice de la « force publique » nécessaire à la garantie des droits* ».



Par conséquent les personnes habilitées à avoir accès aux images ne pourront être que le maires, les adjoints et les agents ayants une mission de police administrative ou judiciaire (policier municipal, garde champêtre,...).

**« Nos référents sûreté peuvent répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets de vidéoprotection. »**



## Le diagnostic vidéoprotection :

Si vous avez un projet de vidéoprotection de voie publique, vous pouvez solliciter auprès du commandant de groupement ou du Préfet, la réalisation d'un diagnostic de vidéoprotection par un référent sûreté.

Ce document aura pour objectif de vous délivrer des préconisations dans les domaines réglementaires, techniques et stratégiques pour votre projet de vidéoprotection.

Cette étude se basera tout d'abord sur une analyse de la délinquance constatée sur votre commune et sur vos besoins en termes de sécurité. En lien avec les gendarmes locaux, un schéma d'implantation des caméras dans votre commune vous sera suggéré.



## **La demande d'autorisation**

La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection dans les lieux ouverts au public ou sur la voie publique est subordonnée à une autorisation préfectorale, après avis de la commission départementale de vidéoprotection présidée par un magistrat du siège et dans laquelle figure notamment un représentant des maires.

L'autorisation est donnée pour une durée de 5 ans, à l'issue de laquelle il conviendra de demander son renouvellement. Toutes modifications du système, tels que : l'ajout de caméras, le changement des personnes habilitées à accéder aux images, la durée de conservation des images, devront faire l'objet d'une demande de modification.

Toutes les demandes d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système peuvent se faire soit en ligne [www.televideoprotection.interieur.gouv.fr](http://www.televideoprotection.interieur.gouv.fr) soit en remplissant l'imprimé cerfa n°13806\*03, accompagné des documents utiles.

Nos référents sûreté pourront répondre à vos interrogations lors de l'établissement de votre dossier.

Les obligations réglementaires qu'imposent la mise en place ce type de dispositif : demande d'autorisation en préfecture, code du travail,..., mise en place d'affiches d'information du public, obligation de garantir l'intégrité et la confidentialité des images enregistrées, durée de conservation des images...


Enfin une présentation des contraintes techniques liées à la vidéoprotection de voie publique en terme de prise d'image, de transmission, de stockage, d'extraction et de maintenance.



# CONTACTS

## Groupement de Gendarmerie Départementale de la Creuse


2 route de Corbigny 23000 Guéret

 05.55.50.00.00

 [@ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## Cellule de Prévention Technique de la Malveillance - Référent-Sûreté

2 route de Corbigny, 23000 GUERET

 06.71.54.82.11

 [@cptm.ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cptm.ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## Liens utiles



facebook

Suivez l'actualité de la gendarmerie de la Creuse : conseils, alertes,...



La brigade numérique a pour mission d'accueillir, d'orienter, d'informer et de guider les internautes comme le font déjà les unités territoriales,

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
Discuter-avec-la-brigade-numerique



CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR  
Assistance et prévention du risque numérique

Cybermalveillance.gouv.fr a pour missions d'aider les entreprises, les particuliers et les collectivités victimes de cybermalveillance, de les informer sur les menaces numériques et de leur donner les moyens de se défendre.

[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Elle vise à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité pour un dépôt de plainte.

Cette procédure peut être utilisée quand vous êtes victime et que vous ne connaissez pas l'auteur, concernant : une atteinte aux biens ou un fait discriminatoire.

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)



# Ces référents sont à votre disposition



## Correspondant territorial de prévention (CTP)

En charge de la prise en compte et de l'animation de la prévention au sein de l'unité.



## Référent Violences intrafamiliales (référent VIF)



Est en charge de l'animation et de la coordination de la lutte contre les violences intrafamiliales.

## Référent scolaire

Suit plus particulièrement les établissements scolaires et intervient en leur sein pour des actions de prévention (permis piéton par exemple).



## Formateurs relais anti drogue (FRAD)



Le groupement dispose de personnels formés à la prévention de l'usage de la drogue.

## Référent internet pour les jeunes

Militaire formée à la prévention au mes-usage de l'internet et des réseaux Sociaux par les enfants (CM2-6ème).



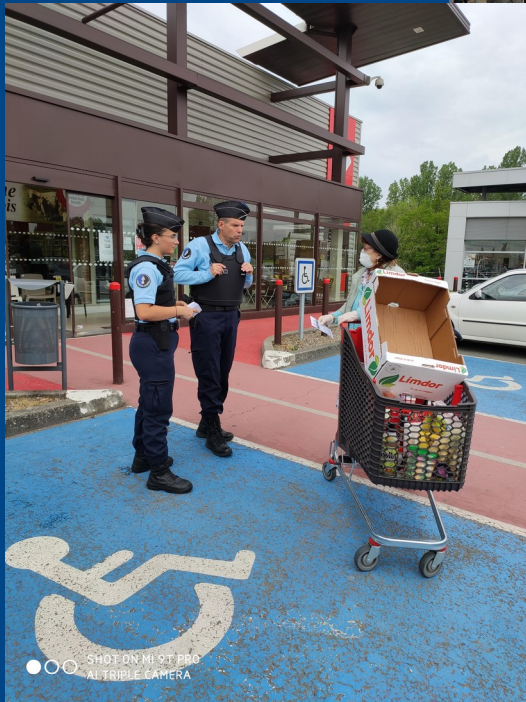
## Correspondant sureté (CS)



Est un spécialiste de la lutte contre les cambriolages et la prévention technique de la malveillance. Il conseille les particuliers, commerçants, entreprises, associations... au travers de consultations gratuites et verbales.



# GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA CREUSE



# Gend 20.24

